

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 17 août 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 17 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

DEBAILLEUL Delphine

THILL Céline

MENEGHIN Gaël

OGER Isabelle

VIEIRA Christophe

IMMER Alain

REUTER Olivier

WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

BRUN Jérôme

SIVÉC Jean - donnant procuration à IMMER Alain

VALANCE Bénédicte - donnant procuration à WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 655 Association Les Catt'Mômes, 3^{ème} acompte de subvention 2022

Par courrier du 05 août 2022, l'Association Les Catt'Mômes, sollicite le versement du 3^{ème} acompte de subvention 2022 pour l'accueil périscolaire, l'accueil des mercredis récréatifs et l'accueil de loisir :

- **9 681,90€** pour l'Accueil Périscolaire (soit 30% du budget prévisionnel annuel de l'accueil périscolaire).
- **539,50€** pour l'accueil mercredis récréatifs (soit 50% du budget prévisionnel annuel de l'accueil mercredis récréatifs).
- **3 009,00€** pour l'accueil de loisirs (soit 50% du budget prévisionnel annuel de loisir).

Considérant la convention, approuvée par le conseil municipal en date du 09/04/2022, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement à l'association « Les Catt'Mômes » du 3^{ème} acompte de la subvention 2022 s'élevant à un montant total de **13 230,40€**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 août 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/08/22

Le Maire,